

Mise à jour avril 2017 (TD)  
Fiche réalisée par ALE Lyon

Vous habitez dans la Métropole de Lyon ? Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation ? **Certaines communes de la Métropole ont mis en place des aides complémentaires aux aides « classiques »** (Crédit d'impôt, Eco prêt à taux zéro, Certificat d'économie d'énergie ou encore aides de l'ANAH) :

## ➔ Communes de la Métropole de Lyon proposant des aides

### ▲ Charly (69390)

- 500 € pour un système de récupération des eaux de pluie

➔ Contact : Mairie de Charly : [accueil@mairie-charly.fr](mailto:accueil@mairie-charly.fr) | 04 78 46 07 45

### ▲ Chassieu (69680)

- 200 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 200 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 200 € pour l'installation d'une centrale photovoltaïque raccordée au réseau

➔ Contact : Mairie de Chassieu : 04 72 05 44 00

### ▲ Dardilly (69570)

- Chaudière condensation : 500€
- Poêle granulés bois : 500€
- VMC double flux : 500€
- Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (isolant végétal) : 500€
- Isolation thermique par l'extérieur (isolant végétal) : 1000€
- Isolation des combles (isolant végétal) : 500€
- Fenêtres et portes fenêtres (au moins 50% en nombre) : 1000€
- Volets isolants (avec les fenêtres ou justification de travaux de fenêtres de moins de 10 ans) : 500€
- Fenêtres de toiture : 500€

Ces travaux doivent être réalisés par un artisan RGE et respecter les critères techniques du crédit d'impôt transition énergétique

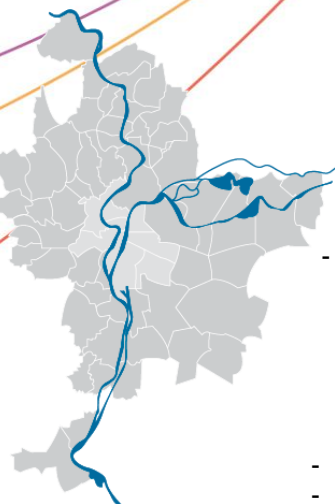
- L'audit énergétique en maison : 80% plafonné à 800€. L'audit doit être suivi de travaux.

➔ Contact : Mairie de Dardilly : [contact@mairie-dardilly.fr](mailto:contact@mairie-dardilly.fr) | 04 78 66 14 50

### ▲ Genay (69730)

- 500 € pour l'isolation des combles
- 300 € pour un système de récupération des eaux de pluie en cuve enterrée
- 300 € pour un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois si le logement date d'avant 1989, sinon 500 €
- exonération de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans pour les logements achevés avant 1989 ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie d'un certain montant.

➔ Contact : Mairie de Genay : 04 72 08 78 88



### ▲ Lyon (69000)

#### En copropriété uniquement :

- de 200€ à 2000€ par logement pour une copropriété ayant un programme de travaux respectant les critères des aides Ecoréno'v de la Métropole de Lyon ( se référer à la fiche dédiée pour connaître les critères)

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,  
[contact@infoenergie69-grandlyon.org](mailto:contact@infoenergie69-grandlyon.org)

### ▲ Saint-Priest (69800)

Respect des critères de performance du crédit d'impôt

#### En maison individuelle :

- 500 € à 1000 € supplémentaires pour les ménages éligibles ANAH
- 300 € pour l'isolation des combles perdus (hors ménages éligibles ANAH)
- 500 € pour l'isolation de toiture sous rampants (hors ménages éligibles ANAH)
- 1500 € pour l'isolation des murs par l'extérieur (hors ménages éligibles ANAH)
- 4000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m<sup>2</sup>.an)

#### En copropriété :

- audit énergétique (si obligatoire) subventionné à 40%, dans un plafond de 4000€
- 500 € par logement pour l'isolation thermique par l'extérieur des murs, plafonné à 50 000€ / copropriété

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,  
[contact@infoenergie69-grandlyon.org](mailto:contact@infoenergie69-grandlyon.org)

### ▲ Solaize (69360) (sous réserve)

- 5000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- 500 € pour du triple vitrage
- 500 € pour l'isolation des combles perdus
- 500 € pour l'isolation des rampants de toiture
- 2000 € pour l'isolation de tous les murs par l'extérieur
- 500 € pour l'isolation du mur nord par l'extérieur
- 500 € pour une VMC double-flux
- 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois
- 500 € pour un poêle à granulés

→ Contact : Mairie de Solaize, 04 78 02 82 67

## ▲ Villeurbanne (69100)

### Les aides à la décision

En copropriété comme en maison individuelle, un audit énergétique peut être subventionné sous conditions.

### Les aides aux travaux en copropriété

#### **Aides collectives (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs)**

Isolation par l'extérieur et ventilation	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Max 750 € (max 1000 si ecomatériaux)	Max 750 €	Max 1500€

En copropriété, à partir de 40 lots, la subvention est dégressive.

#### **Aides individuelles pour les propriétaires occupants**

	Projet éligible ANAH	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire		Max 2000€	

Les aides individuelles viennent compléter les aides collectives et sont cumulables. Toutefois, la somme des aides collectives et individuelles ne peuvent pas représenter plus de 80% de la quote-part.

Les plafonds de revenus sont indiqués page suivante.

### Les aides aux travaux en maisons individuelles

	Isolation par l'extérieur et ventilation	Niveau volontaire Ecoréno'v	Niveau exemplaire Ecoréno'v
Propriétaire modeste et très modestes	Majoration des aides ANAH		
Propriétaire intermédiaire	1500 € (2000 si ecomatériaux)	Max 2750€	Max 3500€
Au-dessus des plafonds	1500 € (2000 si ecomatériaux)	Max 750 €	Max 1500€

### Les critères techniques

Pour l'isolation par l'extérieur : respect des critères du crédit d'impôt transition énergétique et justification d'une ventilation (en place, rénovée ou installée)

Pour le niveau volontaire Ecoréno'v :

- En copropriété réduction des consommations d'au moins 35% (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : au moins 3 travaux éligibles à l'ecoPTZ

Pour le niveau exemplaire

- En copropriété : consommation inférieure à 96 kWh/m<sup>2</sup>.an (calcul THCE ex)
- En maison individuelle : consommation inférieure à 96 kWh/m<sup>2</sup>.an (calcul THCE ex) ou respect d'un bouquet de travaux

Dans tous les cas, il est nécessaire de justifier d'une ventilation performante soit installée, soit rénovée, soit existante.

## Les plafonds de revenus

Propriétaires modestes et très modestes

Nb de personnes dans le ménage	Niveau de ressources pris en compte dans la Métropole	
	Ménages à ressources "très modestes"	Ménages à ressources "modestes"
1	14 360 €	18 409 €
2	21 001 €	26 923 €
3	25 257 €	32 377 €
4	29 506 €	37 826 €
5	33 774 €	43 287 €
Par personne supplémentaire	+ 4 257 €	+ 5 454 €

Propriétaires intermédiaires

Composition du ménage	Plafonds ressources
1 personne	26 160 €
Couple (somme des âges > 55ans)	34 934 €
jeune couple	42 011 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	42 011 €
Couple ou personne seule + 2 personne à charge	50 717 €
Couple ou personne seule + 2 personne à charge	59 664 €
Couple ou personne seule + 3 personne à charge	67 240 €
Par personne supplémentaire	+ 7 500 €

→ Contact : Espace Info-Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,  
[contact@infoenergie69-grandlyon.org](mailto:contact@infoenergie69-grandlyon.org)